

Samedi 13 Juin dès 12 h ...

Vernissage exposition de peintures

12h - Centre de Loisirs (CLSH) - Rue du Marais Guyot

Balade gourmande

18h30 - RV dans les Jardins de la Mairie pour une déambulation dans les rues du village avec haltes gourmandes ; Sur inscription*

Bal animé par Dj Alex

21h - Salle des Fêtes
Gratuit - Ouvert à tous

Dimanche 14 Juin dès 8 h ...

Vide grenier

De 8h à 18h - Plaine de jeux
Stand sur inscription*

Marché de Pays

De 10h à 18h - Plaine de jeux
Stand sur inscription, contactez Mr CHARRON au 05.46.68.52.54 ou bernard.charron1@voila.fr

Balade Nature

« *Au fil du canton, entre terre, marais et océan* »

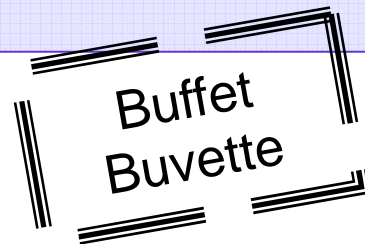
Découverte du marais, de l'évolution des paysages et des animaux maraîchins (balade + expo)
14h30 - RV à la Croix de Portdoux (rue de la falaise)
Gratuit - Ouvert à tous

Loisirs

Concours de pétanque : Trophée «Mohamed et Adda Hassen»

14 h : Inscriptions des doublettes (5 €/ pers.) ; Plaine de jeux

Jeux et animations pour enfants (pêche à la ligne, structure gonflable)



Inscriptions

* **Balade gourmande** : (nb de places limité)

Repas Adulte : 10 € ; Repas Enfant (3-12 ans) : 5 €

Nom de famille :

N° de téléphone :

Nb d'adultes : x 10 € = €

Nb d'enfants : x 5 € = €

Total des inscriptions au dîner : €

Règlement à effectuer par chèque à l'ordre de « Fête au village » ; A envoyer avec le bulletin d'inscription à :

**Association des Jeunes / Fête au village
5 bis rue du Fiton 17230 VILLEDoux**

Infos : Mr CHARRON : 05.46.68.52.54

* **Vide grenier** : 2 € le mètre linéaire

Nom de famille :

N° de téléphone :

Nb de personnes présentes sur le stand:

Nb de mètres linéaires : x 2 € = €

Pièces à fournir OBLIGATOIREMENT:

- copie de la carte d'identité

- autorisation écrite des parents pour les mineurs

Règlement à effectuer par chèque à l'ordre de « Fête au village » ; A envoyer avec le bulletin d'inscription à :

**Amicale Laïque / Fête au village
10 rue Jean Bart 17230 VILLEDoux**

Infos : Mr MICHEL 05.46.00.00.28

NB : Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute inscription et d'annuler la manifestation, auquel cas, ils s'engagent au remboursement de votre inscription.